

## TARIFS DU LYCÉE 2024 - 2025

Le montant mensuel de la contribution familiale se décompose en 2 parties :

### ① CONTRIBUTION DE BASE<sub>(CB)</sub> + CONTRIBUTION VOLONTAIRE<sub>(CV)</sub> sur 9 mois (d'octobre à juin)

<i>REVENUS MENSUELS NETS AVANT IMPOSITION DE LA FAMILLE</i>				<b>Votre contribution (CB) + (CV) totale sera de</b> ↓
catégorie	<b>1 enfant à charge</b>	<b>2 enfants à charge</b>	<b>3 enfants à charge</b>	
<b>1</b>	Jusqu'à 1.400 €	Jusqu'à 1.700 €	Jusqu'à 1.900 €	<b>59 € (50 + 9)</b>
<b>2</b>	1.400 à 1.700 €	1.700 à 1.900 €	1.900 à 2.200 €	<b>72 € (50 + 22)</b>
<b>3</b>	1.700 à 1.900 €	1.900 à 2.200 €	2.200 à 3.200 €	<b>87 € (50 + 37)</b>
<b>4</b>	1.900 à 2.200 €	2.200 à 3.200 €	3.200 à 3.900 €	<b>111 € (50 + 61)</b>
<b>5</b>	2.200 à 3.600 €	3.200 à 4.400 €	3.900 à 5.200 €	<b>133 € (50 + 83)</b>
<b>6</b>	Supérieurs à 3.600 €	Supérieurs à 4.400 €	Supérieurs à 5.200 €	<b>151 € (50 + 101)</b>

**La part « contribution volontaire » fera l'objet de la délivrance d'un reçu fiscal permettant de bénéficier des déductions de 66 % au titre de dons au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général. Par exemple, en catégorie 4 : pour 549 € de contribution volontaire annuelle, vous ne payez en réalité que 187 € (taux de la dernière loi fiscale).**

La contribution volontaire est la part modulable selon les ressources de la famille.

Nous demandons à chacun de se situer avec honnêteté en ce qui concerne la contribution volontaire, sans laquelle l'établissement ne pourrait effectuer les investissements matériels et pédagogiques indispensables à vos enfants. **En effet, les subventions de l'État et des Collectivités locales ne couvrent que 35 % du budget global.**

\* Pour les familles ayant 4 enfants ou plus scolarisés à Notre Dame, un tarif adapté pour la contribution volontaire sera appliqué à partir du 4<sup>e</sup> enfant.

### ② FRAIS COMPLÉMENTAIRES sur 9 mois (d'octobre à juin)

❖ Somme forfaitaire de **33 € par mois**.

Elle comprend :

Frais administratifs, assurance individuelle accident (il n'est pas nécessaire de souscrire à une autre assurance scolaire), infirmerie, carnet de correspondance, activités EPS hors établissement, numérique, cotisations : APEL - Diocèse - Tutelle.

❖ Une participation supplémentaire est demandée aux élèves qui suivent l'enseignement Sciences de l'Ingénieur

- 9 € par mois pour les Secondes
- 14 € par mois pour les Premières et Terminales



